

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/024*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

OBJET : signature d'un contrat d'engagement avec l'association les Professionnels du Catch

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise organise un événement intitulé « Améryca » se déroulant le dimanche 28 mai 2023 dans le parc du château de Méry-sur-Oise.

CONSIDERANT que l'association « les Professionnels du Catch », représentée par Monsieur Fabio COSTANTINO, et dont le siège social se situe au 1, avenue Jenny 92000 Nanterre, garantit l'organisation d'un gala de catch d'1h le dimanche 28 mai 2023.

DECIDE

Article 1 : de signer avec l'association « les Professionnels du Catch » un contrat d'engagement pour un montant de 3 200€ TTC.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
L'association « les Professionnels du Catch »

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à MERY-sur-OISE
Le 7 Février 2023

Le Maire



Pierre-Edouard Eon,
Vice-président du conseil départemental du
Val d'Oise



LES PROFESSIONNELS DU CATCH

CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN SPECTACLE DE CATCH

ENTRE:

Association les Professionnels du Catch
 LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES, CATEGORIE 2 N° 1049646
 Code APE : 923A
 1, Avenue Jenny – 92000 NANTERRE
 M. Fabio Costantino (Responsable de l'APC CATCH) - Contact : 06 46 89 66 46

Dénommé ci-après, le groupe : APC CATCH

ET L'ORGANISATEUR :

Nom de l'organisme Mairie de Méry-sur-Oise
 Adresse complète et n° de téléphone 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise
 06 23 62 34 71

Représenté par Monsieur (Madame) : Pierre-Edouard Eon
 en sa qualité de Maire Représentant de Améryca
 dûment habilité par délibération.

Dénommé ci-après, l'organisateur :

Il est convenu et arrête ce qui suit:

1. Objet du contrat :

- 1.1 Les Professionnels du Catch présentera le *Dimanche 28 Mai 2023 à Méry-sur-Oise*, un gala de catch d'une durée de **1 heure**.
- 1.2 Le groupe sera présent le **jour même du spectacle** à partir à **9h pour le montage du ring**
- 1.3 L'équipe sera composée de 4 catcheurs, 2 catcheuses, 1 arbitre et 1 speaker (*4 combats*)
- 1.4 Le départ du groupe est fixé à **Show à 16h, départ max 23h**

2. Les aménagements matériels :

- 2.1 L'organisateur mettra à la disposition du groupe un vestiaire.
- 2.2 L'organisateur devra prévoir une sonorisation avec 1 micro sans fil ainsi que l'éclairage de la salle (projecteur, fumée, poursuite ...)

3. Les conditions de maintien ou d'annulation de la manifestation :

1, Avenue Jenny – 92000 NANTERRE – Tél. : 01 47 84 83 45 – Fax : 01 42 42 07 95 – Port : 06 11 57 63 73
 LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES CATEGORIE 2 – N°1049646 – Code APE 923A
 E-Mail : apc.catch@outlook.fr
 www.catch-apc.com



LES PROFESSIONNELS DU CATCH

3.1 Il est précisé que la pluie ou le mauvais temps ne constituent pas un cas de force majeure. En cas de manifestation en plein-air, l'organisateur se doit de prévoir une salle couverte de repli

3.2 La partie qui rompra le présent engagement devra verser à l'autre partie, à titre de clause pénale une somme égale au montant de la prestation.

4. Le règlement financier :

- par chèque établi à l'ordre de « Les Professionnels du Catch »
- par virement bancaire: IBAN N°: FR76 3006 6103 0100 0106 4220 148 / BIC : CMCIFRPP
Banque : CIC LA GARENNE
4 Rpt du souvenir Français
92250 LA GARENNE-COLOMBES

4.1 L'organisateur versera au groupe conformément au **Devis N° 0220926** la somme de 3200 € TTC, au plus tard 1 moi après l'évènement.

5. Assurances :

5.1 Le groupe certifie être assuré pour ses activités.

5.2 L'organisateur certifie qu'il est à jour des assurances en qualité d'organisateur de spectacle et qu'il a fait diligence auprès des autorités de police, afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Fait en 2 originaux

À : Méry-sur-Oise

Le : 7 Février 2023

Pour l'organisateur,

Le représentant

Prénom, Nom *Pierre-Edouard EON*

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Pour le groupe de Catch

Le représentant de l'APC CATCH

Fabio COSTANTINO

« lu et approuvé »